



## Comment faire pour regulariser

Par **shoukran nawal**, le **01/06/2009** à **16:21**

Bonjour,

je suis une fille marocaine agee de 25ans je suis immigree sans papiers en france ca fait 11mois j'ai trouve un tarvail dans une consulat j'ai essaye de regulariser ma situation et avoir un titre de sejour diplomate j'aimeraais savoir est ce que je dois revenir a mon pays pour avoir cette carte ou je peux l'avoir meme en france merci

Par **anais16**, le **02/06/2009** à **15:13**

Bonjour,

en théorie, comme vous relevez d'un statut très particulier, vous devez demander un visa depuis votre pays.

Voici un lien vous expliquant tout cela:

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france\\_829/venir-france\\_4062/entrer-france\\_4063/controle-arrivee-france-espace-schengen\\_70304.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/controle-arrivee-france-espace-schengen_70304.html)

Il va falloire que le consulat vous soutienne dans vos démarches, et ce n'est qu'une fois en France que vous pourrez demander un titre de séjour avec ce visa.

Par **shoukran nawal**, le **02/06/2009** à **19:02**

merci pour votre reponse ca veut dire je dois faire les demarche la avant de quitter la france ou c ambassade qui sont occupe apres mon depart au maroc  
je dois faire quoi exactement avant de quitter le territoire francais que dois je faire pour ne pas quitter la france et avoir titre sejour francais merci

Par **anais16**, le **02/06/2009** à **19:05**

Bonjour,

avant de quitter le territoire français, voyez avec votre actuel employeur s'il est prêt à faire les démarches pour vous faire revenir légalement.

De plus, renseignez vous anonymement auprès de votre préfecture sur les pièces à fournir pour ensuite demander un titre de séjour en tant qu'employée diplomatique. Votre statut est très particulier et je ne peux vous les donner précisément.